



**Parlement de la République et Canton du Jura
Groupe PDC -JDC**

Question écrite n° 3015

Personnel qualifié dans les EMS : situation dans le Jura

Un article paru dans le *Matin Dimanche* du 1^{er} avril dernier, ainsi qu'un reportage au 19.30 du 16 avril faisaient état de la dotation en personnel qualifié dans les EMS suisses.

Selon l'analyse réalisée par le *Matin Dimanche*, la dotation en personnel qualifié dans les EMS du canton du Jura est de 53 pour 100 places en EMS alors que la moyenne suisse est de 37. Environ 80% du personnel soignant des EMS jurassiens est diplômé et selon les chiffres de 2013 de l'OFS, 30% de ce personnel qualifié est titulaire d'un diplôme obtenu à l'étranger. Ce chiffre pourrait même s'élever à 50% selon les déclarations du directeur de la Résidence Les Cerisiers dans l'article du *Matin Dimanche*.

Cette volonté d'engager du personnel qualifié est bien sûr un gage de qualité, mais a également un coût. Sachant que les EMS sont financés sur la base des trois piliers résidents-assureurs-cantons, les frais non couverts par les assureurs et le résident tombent à la charge du canton, et donc des contribuables.

Aussi nous demandons :

1. **Le Gouvernement est-il conscient de la dotation en personnel qualifié des EMS du canton et des différences significatives entre les cantons, notamment romands ?**
2. **Est-il vraiment nécessaire de dépasser d'autant la moyenne suisse pour assurer une prise en charge de qualité ?**
3. **Le Gouvernement entend-il agir sur les standards pour les rapprocher de la moyenne suisse contribuant à diminuer, un peu, les coûts tout en garantissant un niveau de qualité suffisant ?**

Delémont, le 26 avril 2018

Pour le groupe démocrate-chrétien

Danièle Charrière

teco.fr

Vanini

Haas

Boerz

Widmann